

Créer des voies d'accès vers une économie circulaire pour les emballages en plastique



2021

Rapport annuel

Mars 2023

CONTENTS

- Avant-propos
- Partenaires du Pacte canadien sur les plastiques (2021)
- Où nous en étions
- Progrès accomplis dans la réalisation des objectifs 2025
 - Objectif 1
 - Objectif 2
 - Objectif 3
 - Objectif 4
- Principaux enseignements
- Agir



Ceci est un document interactif. Pour l'explorer, cliquez sur la barre de navigation et la table des matières.

Pour en savoir plus



pactoplastiques.ca



info@plasticspact.ca



[@CanadaPact](https://twitter.com/CanadaPact)



[@canadapact](https://www.instagram.com/canadapact)



[Canada Plastics Pact](https://www.linkedin.com/company/canada-plastics-pact)



[Canadapact](https://www.facebook.com/Canadapact)

Avant-propos

Changement collaboratif : Remettre en question le statu quo pour parvenir à une économie circulaire pour les emballages en plastique

J'ai le plaisir de vous présenter une vue d'ensemble des données agrégées des partenaires du Pacte canadien sur les plastiques (PCP) pour 2021, et de souligner certaines des mesures prises par le Pacte au cours de notre première année.

Depuis la publication de notre [Rapport de référence 2020](#) l'année dernière, qui contenait des informations précieuses sur le paysage canadien avant le lancement du PCP, nous avons démontré les premiers progrès réalisés par nos partenaires dans notre parcours vers une économie circulaire pour les emballages en plastique.

Notre rapport annuel 2021 présente des données datant du point culminant de la pandémie de COVID-19, une période marquée par d'importants défis au niveau de la chaîne d'approvisionnement, qui a créé une grande incertitude sur le marché et chez les consommateurs, et qui a également une incidence sur la capacité des entreprises à faire progresser de manière plus dynamique leurs efforts en matière d'emballages circulaires. Cela dit, de nombreux partenaires du PCP ont activement élaboré des stratégies internes et lancé de nouvelles initiatives conformément aux quatre objectifs de notre feuille de route, comme le souligne le présent rapport.

Le message reste le même, que ce soit dans notre Rapport de référence 2020 ou dans le présent rapport, notre premier rapport annuel, qui présente les données de 2021 : **un travail formidable est en cours, mais nous avons encore beaucoup de chemin à parcourir et nous devons aller plus vite.**

Pour nous tenir responsables de la réalisation de nos objectifs collectifs dans le cadre de la [feuille de route](#), nous devons continuer à recueillir des informations et des données sur le rendement. En outre, nous devons collaborer pour établir des normes et des définitions cohérentes, revoir la conception des emballages pour qu'ils soient entièrement recyclables, réduire les déchets là où nous le pouvons, explorer des solutions de réutilisation, lancer et étendre des projets de collaboration qui démontrent leur succès et relèvent les principaux défis, investir dans des infrastructures essentielles, développer des marchés finaux et nous unir autour des politiques et des lois.

La diversité de nos partenaires et leur ambition collective nous placent dans une position unique pour avoir une vraie incidence sur l'évolution du Canada vers un avenir circulaire pour les emballages en plastique.



Paul Shorthouse

*Directeur général par intérim
Pacte canadien sur les plastiques*

Partenaires du Pacte canadien sur les plastiques (2021)

Le PCP a été lancé en janvier 2021 avec 41 entreprises et organisations représentant la chaîne de valeur de l'emballage plastique au Canada. En juin 2022*, le PCP comptait 82 partenaires, dont 50 % étaient des partenaires signataires qui ont fourni des données quantitatives pour ce rapport 2021, le reste étant des partenaires de mise en œuvre fournissant des informations plus qualitatives.

82 partenaires du PCP



27 Détaillants/propriétaires de marque



6 Entreprises d'emballage/transformation



12 Agences d'intendance



5 ONG/organisations universitaires



10 Transformateurs/recycleurs



4 ONG de défense des intérêts



9 Associations



2 Producteurs de résine



7 Gouvernements

Pour liste actualisée des partenaires, visitez pactoplastiques.ca/nos-partenaires

*La représentation des partenaires fournie reflète les partenaires du PCP qui ont adhéré avant juin 2022, date à laquelle la fenêtre pour notre rapport annuel 2021 était ouverte.

Le PCP compte deux catégories principales de membres

Les signataires du PCP composés des entreprises qui « touchent » la chaîne de valeur des emballages plastiques, notamment les fabricants, les producteurs, les transformateurs, les détaillants et les recycleurs.

Les partenaires de mise en œuvre qui représentent le système plus large de recherche associée, d'élaboration de politiques et de normes, de gestion et d'autres activités pertinentes de l'écosystème.



Où nous en étions

Au printemps 2022, le Rapport de référence 2020 a été publié, fournissant des points de données fondateurs qui indiquaient le point de départ des partenaires du PCP avant le lancement du Pacte. Le rapport de référence a mis en lumière le manque de coordination et de partage des connaissances à tous les niveaux, et ce, malgré les efforts mis en œuvre par de nombreux partenaires du PCP pour relever les défis existants et faire progresser la circularité dans leurs propres emballages.

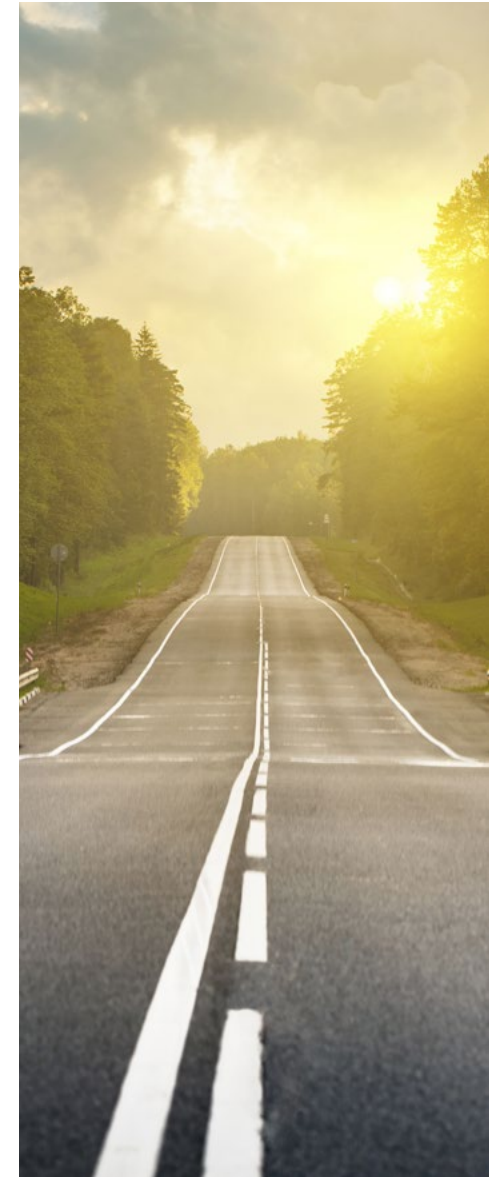
Pour consulter la liste des définitions, veuillez visiter notre site web: pactoplastiques.ca

Le Rapport de référence a clairement montré qu'il reste beaucoup de travail à faire dans les années à venir. Les lacunes dans la disponibilité des données étaient importantes. Le Rapport de référence a fait ressortir trois grands enseignements :

1. Le paysage politique des emballages plastiques est fragmenté et manque de cohérence, avec des différences entre les administrations et les niveaux d'autorité.
2. L'offre et la demande de certains résines et polymères d'emballage posent des problèmes importants.
3. L'élaboration des stratégies concrètes les plus critiques pour accélérer la transition vers une économie circulaire est difficile en raison d'une mauvaise communication, d'un manque d'informations et de l'absence de définitions et de langage communs.

Le Rapport de référence a clarifié notre point de départ et cerné les points forts et les principales lacunes qu'il convient de combler collectivement à court terme. Le processus d'élaboration du Rapport de référence a également donné l'occasion aux partenaires du PCP d'établir et d'harmoniser leurs propres cadres d'information internes avec d'autres, afin de pouvoir les utiliser dans les futurs efforts de production de rapports annuels.

Bien que l'amélioration de la disponibilité des données soit une priorité pour le PCP et ses partenaires, les défis à relever sont complexes et leur résolution prendra du temps. Chaque rapport annuel suivant le Rapport de référence s'efforcera d'améliorer la disponibilité et la fiabilité des données et des informations.

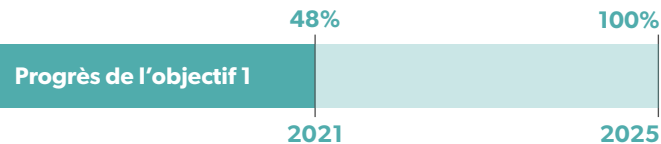


Progrès accomplis dans la réalisation des objectifs 2025



OBJECTIF 1

Définir une liste des emballages plastiques déterminés comme problématiques ou inutiles et prendre des mesures pour les éliminer d'ici 2025.

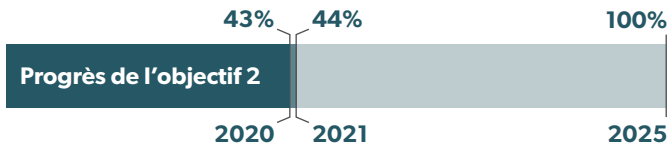


48 % des signataires du PCP ne mettent sur le marché aucun plastique actuellement défini comme problématique, tandis que les **52 %** restants prévoient réduire ou éliminer au moins un article problématique.



OBJECTIF 2

Soutenir les efforts pour que 100 % des emballages plastiques soient conçus pour être réutilisables, recyclables ou compostables d'ici 2025.



44 % des emballages en plastique mis sur le marché par les partenaires du PCP sont désignés comme réutilisables, recyclables ou compostables.



OBJECTIF 3

Prendre des mesures ambitieuses pour s'assurer qu'au moins 50 % des emballages plastiques sont effectivement recyclés ou compostés d'ici 2025.



Sur la base des données les plus récentes et les plus fiables disponibles, il est estimé qu'en 2019 seulement **12 %** des emballages en plastique ont été recyclés au Canada, avec un taux de recyclage aussi bas que **1 %** pour les emballages souples.

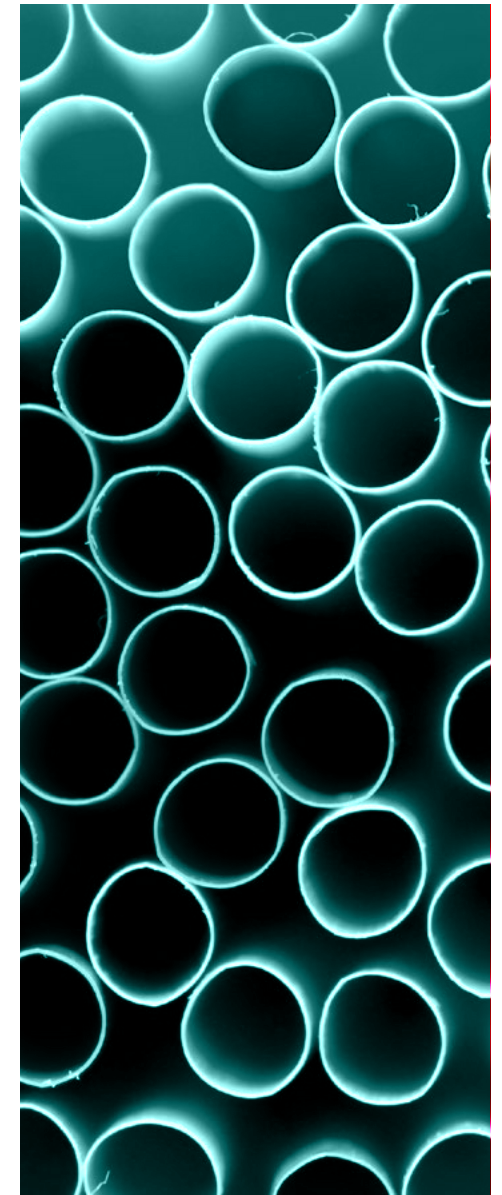


OBJECTIF 4

Garantir une moyenne d'au moins 30 % de contenu recyclé dans tous les emballages plastiques (en poids) d'ici 2025.



11 % : c'est la quantité moyenne de contenu recyclé post-consommation (PCR) (en poids) dans les emballages plastiques produits par les partenaires du PCP.



Objectif 1

Définir une liste des emballages plastiques déterminés comme problématiques ou inutiles et prendre des mesures pour les éliminer d'ici 2025.



En 2021, les partenaires du PCP ont continué à prendre des mesures pour éliminer ou réduire les matériaux d'emballage en plastique problématiques et inutiles sans chemin vers la circularité. Comme prévu, les partenaires ont amélioré leur collecte de données et leurs rapports, de sorte que nous avons une bien meilleure compréhension de la quantité d'emballages en plastique actuellement considérés comme problématiques* qui ont été mis sur le marché en 2021. Les efforts dans ce domaine sont accélérés par l'interdiction des articles à usage unique et par l'évolution de la liste des matériaux problématiques et inutiles du PCP, qui sera publiée par le groupe de travail sur la réduction à la source en 2023.

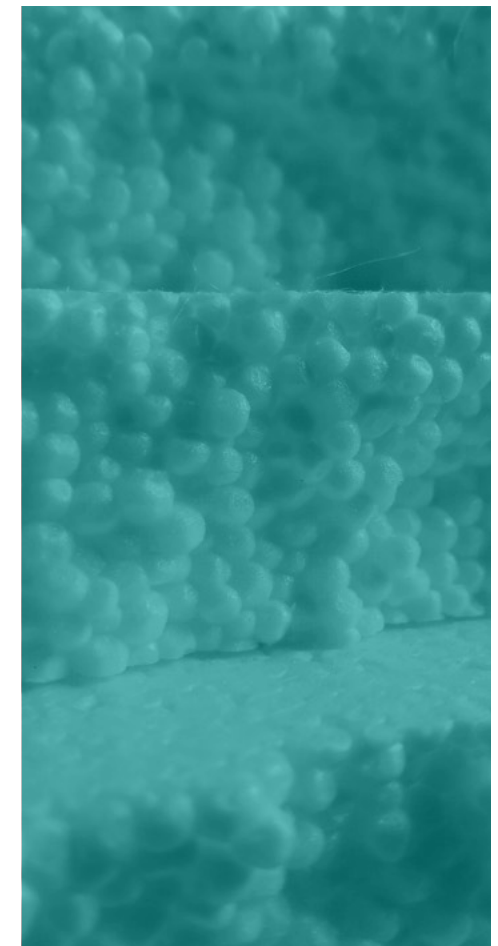
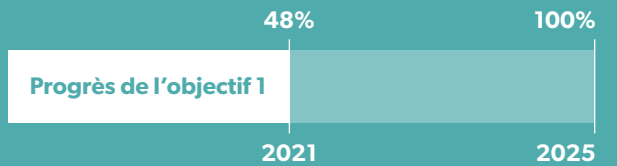
Articles problématiques

Le PCP est aligné sur la définition des plastiques problématiques de la Fondation Ellen MacArthur. Sa liste de critères permet d'identifier les emballages plastiques ou les composants d'emballages plastiques problématiques ou inutiles, comme suit :

1. ils ne sont pas réutilisables, recyclables ou compostables;
2. ils contiennent, ou leur fabrication nécessite, des produits chimiques dangereux qui présentent un risque important pour la santé humaine ou l'environnement;
3. ils peuvent être évités (ou remplacés par un modèle de réutilisation) tout en conservant leur utilité;
4. ils entravent ou perturbent la recyclabilité ou la compostabilité d'autres articles;
5. la probabilité qu'ils soient jetés ou se retrouvent dans le milieu naturel est élevée;

Lorsque des articles sont techniquement considérés comme recyclables mais restent sur la liste des plastiques problématiques, le PCP a pris en compte des facteurs de bout en bout spécifiques au marché canadien, tels que l'accès aux infrastructures de collecte et de tri, les marchés finaux et l'évolutivité des technologies et des solutions existantes et à court terme.

48 % des signataires du PCP ne mettent sur le marché aucun plastique actuellement défini comme problématique, tandis que les **52 %** restants prévoient réduire ou éliminer au moins un article problématique.



Objectif 1

Étude de cas



Tonnage of problematic items, by categories

2021		
Articles problématiques	Tonnage vendu en	% de tonnage vendu
Sacs de caisse	21,990	43%
Bâtonnets	10	0%
Porte-canettes	3	0.01%
Couverts	831	2%
Pailles	1,771	3%
Noir de carbone indétectable	11,038	21%
PVC/PVDC	7,569	15%
PETG	1,551	3%
Emballages rigides PS*	6,664	0%
Oxodégradables	-	0%
Total	51,425	100%



Walmart Canada



Walmart Canada, un important détaillant au pays avec plus de 400 magasins, a pris des mesures pour réduire les déchets en plastique en éliminant les sacs en plastique à usage unique aux caisses. Le plan d'élimination progressive a commencé par un projet pilote réussi dans 10 magasins en août 2021, qui a détourné près de 6 millions de sacs en plastique en quatre mois.

Ce changement, qui empêchera la mise en circulation de plus de 680 millions de sacs en plastique chaque année, a été mis en œuvre dans l'ensemble des 400 magasins canadiens de Walmart avant la fin du mois d'avril 2022. Les clients sont encouragés à apporter leurs propres sacs réutilisables lorsqu'ils font leurs achats en magasin ou lorsqu'ils utilisent le service de ramassage pour les commandes en ligne.

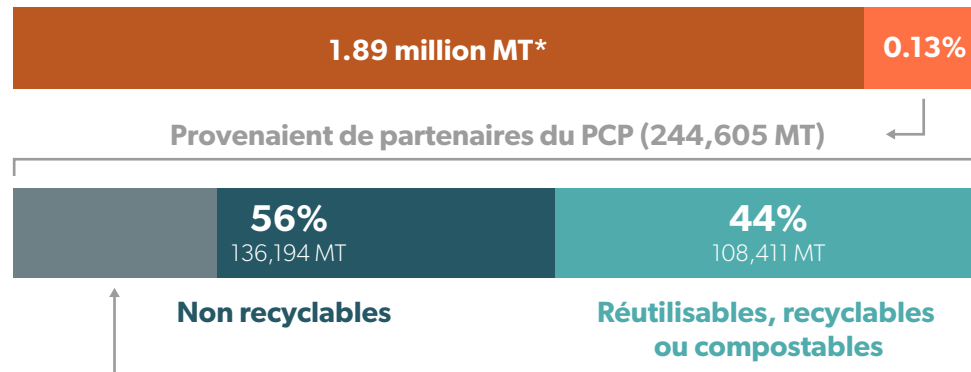
Objectif 2

Soutenir les efforts pour que 100 % des emballages plastiques soient conçus pour être réutilisables, recyclables ou compostables d'ici 2025.



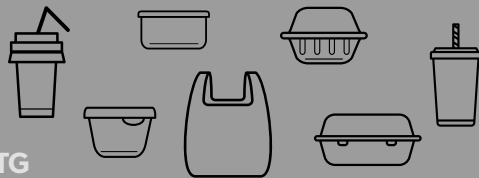
Données 2021 : 44 % des emballages en plastique mis sur le marché par les partenaires du PCP sont désignés comme réutilisables, recyclables ou compostables. Part générée par les partenaires du PCP : 244 605 tonnes métriques, dont 108 411 tonnes métriques réutilisables, recyclables ou compostables (44 %) et 56 % non recyclables.

Tous les emballages en plastique sur le marché canadien en 2020



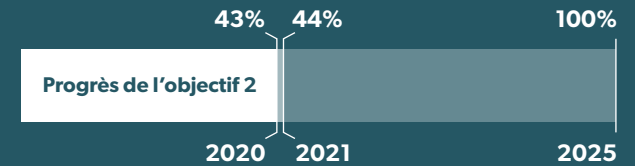
21 % plastiques problématiques

le polystyrène
le polystyrène expansé
les sacs de caisse
le noir de carbone indétectable
les pailles, le PVC/PVDC et le PETG



51,425 MT

44 % des emballages en plastique mis sur le marché par les partenaires du PCP sont désignés comme réutilisables, recyclables ou compostables.



*2019 CPP Foundational Report

Objectif 2

Étude de cas



Les modèles de réutilisation

Les modèles de réutilisation constituent un outil permettant aux partenaires du PCP d'améliorer leur pourcentage d'emballages en plastique désignés comme recyclables, réutilisables ou compostables. En 2021, 28 % des partenaires du PCP avaient un modèle de réutilisation en cours d'élaboration ou en place.

Les obstacles à l'utilisation d'un modèle de réutilisation pour les signataires du PCP sont présentés dans leur intégralité dans le tableau ci-dessous. Les obstacles les plus importants sont l'acceptation par les consommateurs, la logistique, la mise

à l'échelle et les défis financiers et infrastructurels. Comme le montre la table ci-dessous, 88 % des signataires du PCP ont désigné l'acceptation par les consommateurs comme un obstacle majeur au développement et à la mise en œuvre de modèles de réutilisation efficaces. Les défis logistiques et les modèles de mise à l'échelle ont également été cités par plus de deux tiers des partenaires du PCP comme des obstacles à la mise en œuvre des modèles de réutilisation.

La reconnaissance de ces obstacles est une étape nécessaire pour améliorer la capacité des signataires du PCP à mettre en œuvre des modèles de réutilisation dans les années à venir.

Obstacles	Number of signatories	% of signatories
Financiers	7	44%
Infrastructurels	7	44%
Pas d'approvisionnement de substitution viable		0%
Mise à l'échelle	8	50%
Logistiques	11	69%
Acceptation par les consommateurs	14	88%
Autre	4	25%

Unilever Canada



Unilever Canada a lancé un format de recharge à domicile pour sa marque de désodorisant Dove, qui utilise 54 % de plastique en moins que les désodorisants en bâton traditionnels. Le boîtier de désodorisant en acier inoxydable est conçu pour durer toute une vie et les recharges sont fournies dans un emballage minimal en plastique recyclé à 96 %. Unilever prévoit lancer une campagne en février 2023 pour mieux faire connaître l'emballage rechargeable et encourager l'essai du produit.

Objectif 3

Prendre des mesures ambitieuses pour s'assurer qu'au moins 50 % des emballages plastiques sont effectivement recyclés ou compostés d'ici 2025.



Cet objectif est difficile à quantifier, car il s'agit d'une mesure externe qui est plus difficile à contrôler. Par conséquent, nous continuons à utiliser le CPP Foundational Report pour mesurer les progrès accomplis en vue de réaliser cet objectif. Le [CPP Foundational Report](#) déterminait un taux de recyclage de base de 12 % comme taux de recyclage national au Canada en 2019. Sur ce total, 21 % des emballages en plastique rigide sont recyclés, contre seulement 1 % des emballages en plastique souple. Le PCP donnera la priorité à la collecte de données relatives à l'Objectif 3 en 2023 afin de disposer de données plus actuelles pour le Rapport annuel 2022.

En général, comme nous l'avons vu avec les rapports des partenaires du PCP en 2021, la capacité à collecter et à suivre les données

s'est améliorée, ce qui a permis d'augmenter le nombre de rapports sur les emballages plastiques produits.

Nous avons continué de constater que les bouteilles en PET, les bouteilles en PEHD, les emballages rigides PP et les emballages souples mono matériau plus grands sont les trois principaux matériaux d'emballage en plastique représentés dans le PCP en termes de tonnage. Étant donné que ces articles représentent près de 62 % des emballages plastiques générés par nos partenaires en 2021, nous devons comprendre l'efficacité de leur recyclage.

On estime que **12 %** des emballages plastiques auront été recyclés au Canada en 2019, et seulement **1 %** des emballages souples.



Catégorie d'emballage	Total (MT)	Total (%)
Bouteilles PET	59,152	24%
Emballages thermoformés PET	13,767	6%
Autres emballages rigides PET	2,234	1%
Bouteilles PEHD	25,156	10%
Autres emballages rigides PEHD	3,224	1%
Bouteilles PP	1,418	1%
Autres emballages rigides PP	29,514	12%
Tubes PE	478	0%
Emballages rigides PSE	2,821	1%
Emballages rigides PS	8,633	4%
Emballages rigides PVC	1,822	1%
Autres plastiques rigides		0%
Emballages souples en PE mono matériau >A4 dans le contexte B2B	4,310	2%
Emballages souples en PE mono matériau >A4 dans le contexte B2C	39,568	16%
Autres emballages souples >A4	3,457	1%
Emballages souples PE <A4	9,936	4%
Emballages souples PP <A4	3,586	1%
Emballages souples multimatériaux <A4	17,318	7%
Autre	18,212	7%
Total	244,605	

Objectif 3 : Étude de cas



Kraft Heinz Canada & TerraCycle



Le programme national de recyclage Ethical Bean, lancé en 2021, est une collaboration entre Kraft Heinz Canada, une entreprise d'aliments et de boissons, et TerraCycle, une entreprise de gestion des déchets spécialisée dans les solutions zéro déchet pour les flux de déchets difficiles à recycler. Ce programme vise à réduire les déchets plastiques dans l'industrie du café en collectant et en recyclant les sacs de café fabriqués à partir d'emballages en plastique souple, qui ne sont généralement pas acceptés dans le cadre du recyclage à la source. Les données de 2021-2022 ont montré que 73 000 sacs ont été collectés et effectivement recyclés en nouveaux produits, ce qui représente un poids total de 1 168 kilogrammes détournés des décharges.



Objectif 4

Garantir une moyenne d'au moins 30 % de contenu recyclé dans tous les emballages plastiques (en poids) d'ici 2025.

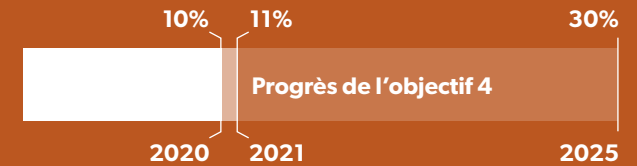


Les partenaires du PCP travaillent sur l'ensemble de leurs portefeuilles d'emballages en plastique afin d'augmenter le contenu recyclé post-consommation (PCR) dans la mesure du possible. En 2021, les bouteilles PET, les emballages thermoformés PET et les bouteilles PEHD étaient les types et matériaux d'emballage qui utilisaient la plus grande quantité de contenu recyclé. Les bouteilles PET, comme en 2020, contiennent la plus grande quantité de contenu recyclé (33 %), suivies par les emballages thermoformés PET (13 %) et les bouteilles PEHD (10 %).

Les mandats PCR servent de catalyseurs importants pour augmenter la demande de contenu recyclé et il est important de se rappeler la dépendance de l'objectif 3 pour atteindre l'offre nécessaire de contenu PCR. Les partenaires du PCP

ont constaté et exploré le décalage entre l'offre et la demande de contenu PCR qui continue d'être un obstacle à l'augmentation du contenu PCR. Un domaine particulièrement difficile est celui du contenu PCR de qualité alimentaire, dont la mise en œuvre se heurte à des obstacles à la fois techniques et réglementaires. La matière première doit répondre à des spécifications strictes et pouvoir entrer en contact avec les denrées alimentaires, afin de garantir l'absence de risques pour la santé humaine ou d'effets néfastes sur le goût, l'odeur ou la composition des denrées alimentaires. La demande de solutions PCR de qualité alimentaire est en augmentation et il est essentiel que nous continuions à travailler avec les principaux acteurs de la chaîne de valeur du plastique et avec des organismes gouvernementaux tels

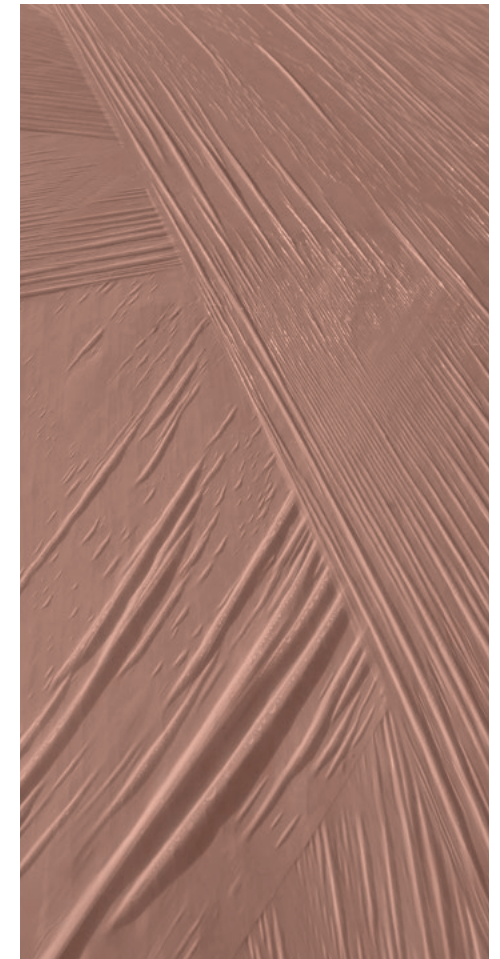
11 % : c'est la quantité moyenne de contenu recyclé post-consommation (PCR) (en poids) dans les emballages plastiques produits par les partenaires du PCP.



que Santé Canada, afin de relever ces défis et ces contraintes et de réussir sur le long terme.

Le groupe de travail sur le contenu recyclé du PCP a travaillé en 2021 et en 2022 pour lutter contre le problème de l'offre et de la demande de contenu recyclé en créant d'abord une carte de l'offre de contenu PCR, puis en lançant deux projets pilotes axés sur l'inclusion de plus grandes quantités de contenu recyclé dans un sachet debout ainsi que dans un film d'emballage/étirable.

Il est également important de noter qu'il y a 10 % de contenu PCR dans la catégorie « autres », ce qui souligne encore davantage la nécessité d'améliorer les rapports afin de mieux comprendre ce qui est exactement inclus dans cette catégorie.



Objectif 4



Catégorie d'emballage	Tonnage total de plastiques (MT)	Tonnage de contenu recyclé 2021 (MT)	Contenu recyclé 2021 (%)
Bouteilles PET	59,152	19,279	33%
Emballages thermoformés PET	13,767	1,769	13%
Autres emballages rigides PET	2,234	83	4%
Bouteilles PEHD	25,156	2,568	10%
Autres emballages rigides PEHD	3,224	18	1%
Bouteilles PP	1,418	51	4%
Autres emballages rigides PP	29,514	239	1%
Tubes PE	478	-	0%
Emballages rigides PSE	2,821	144	5%
Emballages rigides PS	8,633	2	0%
Emballages rigides PVC	1,822	1	0%
Autres plastiques rigides	-	-	0%
Emballages souples en PE mono matériau >A4 dans le contexte B2B	4,310	32	0.75%
Emballages souples en PE mono matériau >A4 dans le contexte B2C	39,568	948	2%
Autres emballages souples >A4	3,457	62	2%
Emballages souples PE <A4	9,936	91	1%
Emballages souples PP <A4	3,586	0	0%
Emballages souples multimatériaux <A4	17,318	26	0%
Autre	18,212	1,876	10%
Total	244,605	27,190	11%

Catégorie d'emballage	Tonnage total de plastiques (MT)	Tonnage de contenu recyclé (Mt)	Contenu recyclé (%)
Emballages rigides	148,218	24,154	16%
Emballages souples	78,175	1,160	1.5%
Autre	18,212	1,876	10%
Total	244,605	27,190	11%



Objectif 4 : Étude de cas**Keurig Dr Pepper (KDP)**

Keurig Dr Pepper (KDP) Canada a actualisé le packaging de sa marque Snapple en adoptant des bouteilles composées à 100 % de PET recyclé post-consommation (à l'exclusion du bouchon et de l'étiquette) afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées au transport, en pouvant expédier plus de produits sur le même camion, d'améliorer la recyclabilité et, en augmentant la demande de résine recyclée, contribuer à une économie plus circulaire.

Depuis la transition vers une bouteille en PET recyclé post-consommation en Canada, l'utilisation de plastique vierge de KDP Canada a été réduite de 365 tonnes, sur la base du poids du plastique vierge et du volume de bouteilles Snapple vendues en 2021 et 2022.



Principaux enseignements et prochaines étapes



Bien que ce premier rapport annuel ne fasse pas état d'améliorations significatives en termes de progrès quantifiables vers les objectifs de 2025, le Pacte canadien sur les plastiques a bénéficié en 2021 d'une meilleure compréhension et d'une plus grande transparence quant à la quantité et aux types de formats d'emballages plastiques et de résines produits et distribués sur le marché canadien par les partenaires du Pacte. En outre, les partenaires réalisaient leurs propres investissements internes en vue de l'harmonisation.

Bien que le PCP ait amélioré ses propres normes de production de rapports et déterminé le travail préparatoire nécessaire pour l'action future en vue de nos objectifs de 2025 et au-delà, les partenaires du PCP doivent continuer à :

- aborder des questions clés et réduire simultanément les lacunes en matière de connaissances et de données;
- recueillir des informations et des données pour responsabiliser les partenaires à l'égard des objectifs de 2025;
- collaborer pour trouver des normes et des définitions cohérentes, des feuilles de route pour les marchés finaux, des projets pilotes pour innover et stimuler la technologie et l'efficacité du recyclage, le développement de l'infrastructure;
- s'aligner sur les orientations, y compris les règles d'or de la conception des emballages en plastique, les plastiques souples, le contenu recyclé post-consommation, les matières compostables, les plastiques problématiques et inutiles, et plus encore, afin de progresser vers les quatre objectifs du PCP et de permettre une action évolutive; et
- s'unir autour des politiques et des lois.

Key Takeaways & Next Steps

Le PCP démontre que les efforts de collaboration en vue d'un objectif commun peuvent conduire au changement et remettre en question le statu quo, même face à des défis complexes. Grâce à l'engagement volontaire des membres, les Pactes plastiques progressent plus rapidement que la moyenne mondiale. En définissant des solutions de manière proactive, le Pacte peut accomplir des progrès encore plus importants vers la création d'un avenir plus durable.



Voici quelques exemples de réalisations en 2022 et 2023 :

- Lancement et mise en œuvre des Règles d'or de conception des emballages plastiques au deuxième trimestre 2022, qui fournissent un cadre pour la conception et l'innovation en matière d'emballages durables.
- Organisation du premier Sommet des partenaires du PCP en personne au quatrième trimestre 2022, réunissant les parties prenantes pour une journée de partage des connaissances et de collaboration.
- Co-organisation des Plastics Pacts of the Americas (Pactes Plastiques des Amériques) pour partager les connaissances et collaborer sur les solutions au premier trimestre 2023.
- Publication du British Columbia Industrial, Commercial and Institutional Packaging and Paper Products Waste Flows Study au premier trimestre 2023.
- Publication d'une Étude sur la réutilisation et la recharge d'emballages plastiques au Canada au premier trimestre 2023.
- Lancement du groupe de travail du PCP sur la réutilisation au premier trimestre 2023, avec pour objectif d'explorer de nouveaux modèles et approches pour promouvoir les modèles de réutilisation et de recharge partout au Canada.
- Négociation de plusieurs projets pilotes visant à accroître l'utilisation du contenu recyclé post-consommation (PCR) dans les sachets debout et les emballages de caisses.
- Élaboration de documents d'orientation alignés sur les objectifs de la feuille de route du PCP, notamment une liste des plastiques problématiques et inutiles, un guide sur le contenu recyclé, des lignes directrices sur les emballages compostables, des voies d'accès aux matériaux flexibles mono-matériaux et une feuille de route sur les matériaux flexibles, dont la publication est prévue pour 2023.





Atteindre ensemble la circularité totale

La transition vers une économie entièrement circulaire pour les emballages plastiques dépend de nos efforts collectifs soutenus pour changer le système et nous-mêmes, et du travail continu pour découvrir des solutions et mettre en œuvre et étendre l'innovation ensemble. Nous invitons tous les membres de la chaîne de valeur et de l'écosystème des emballages plastiques à se joindre à ce parcours de collaboration, à remettre en question leur façon de penser et à s'ouvrir au changement de système. La seule voie à suivre pour atteindre nos objectifs de 2025 et la circularité totale est celle que nous empruntons ensemble.

Adhérez au Pacte canadien sur les plastiques

Chacun a un rôle vital à jouer dans la réalisation d'une économie circulaire pour les plastiques

[Nous joindre](#)



pactoplastiques.ca



info@plasticspact.ca



[@CanadaPact](https://twitter.com/CanadaPact)



[@canadapact](https://www.instagram.com/canadapact)



[Canada Plastics Pact](https://www.linkedin.com/company/canada-plastics-pact)



[Canadapact](https://www.facebook.com/Canadapact)

AGIR

CPP | **CANADA**
PLASTICS
PACT